

Printemps 1870

La Grève des fondeurs de Paris

Elle débute en avril et n'est pas achevée au moment où se déclenche la guerre franco-prussienne. Elle prend naissance à Grenelle, dans les ateliers CAIL.

Naissance du conflit

Dans la nuit du 7 avril, des affiches, annonçant une grève générale des fondeurs pour le 10, ont été collées dans le quartier de l'usine CAIL. Puis, des bruits ont couru que les ouvriers de l'usine CAIL s'étaient mis en grève le mardi 12, mais ils étaient plus nombreux au travail que la veille, ce fameux saint lundi (*jour de « récupération » que s'octroient certains ouvriers*) contre lequel Jean François CAIL ne cesse de se battre.

De nombreuses grèves, motivées par des demandes d'augmentation de salaire, sont annoncées à Paris pour le 20 avril. Les ouvriers veulent profiter de la pleine activité des usines, pensant que les patrons seront plus enclins à céder pour ne pas mécontenter leurs clients. Mais, le 20 au matin ne sont en grève que les fondeurs de la maison Piat, rue Saint Maur-Popincourt, lesquels avaient déposé, conformément à la loi, leur préavis de 3 jours, et 300 ouvriers de l'usine CAIL. Ceux-ci n'ont pas suivi la procédure s'étant contentés de déposer, le mardi 19, sur le bureau du chef des ateliers, une simple lettre signée du « Comité d'initiative », créé le 15 avril, énumérant leurs exigences.

Aux délégués grévistes, le chef des ateliers M Collignon leur a répondu par un ultimatum : « *Tous les ouvriers qui veulent reprendre leur travail n'ont qu'à rentrer. Ceux à qui nos prix ne conviennent pas n'ont qu'à faire signer leurs livrets et passer à la caisse* ». Résultat, les ateliers des fondeurs restent déserts et, si les forgerons suivent les fondeurs et les mouleurs, monteurs et ajusteurs seront privés de travail ainsi l'usine sera paralysée.

Il se dit que les 15 000 ouvriers fondeurs et mouleurs de Paris ont l'intention de s'associer à la grève des Cail.

Le 21, sont également en grève les fondeurs des usines Victor Thiebault, Mormeroy, Claparède et Commartin (Saint Denis), Donzel, Lepet, Denevers et Steck. Le mouvement a même gagné les raffineries de sucre où les ouvriers ont obtenu partiellement satisfaction sur leurs revendications salariales : Lebaudy comme Sommier ont accordé 10% d'augmentation.

Le 22, chez Cail les 200 fondeurs en grève entraînent le repos forcé d'une centaine d'ouvriers manœuvres (leurs auxiliaires) et des ébardeurs. La plupart a cependant été recasée dans d'autres ateliers.

Revendications des ouvriers

Que réclament les ouvriers ?

- 1 - l'augmentation de la journée (au moins 60 centimes pour tout fondeur ayant au moins 4 ans d'ancienneté soit 6f par jour pour 10h de travail). Le maximum sera à débattre avec les patrons).
Un fondeur parisien gagne au minimum 3f 75 à 4f par jour et les plus habiles 6f et même 6f 50.
- 2 - l'abandon complet et immédiat du travail aux pièces et du marchandage, vieille revendication de 1848.
- 3 - l'abolition des heures supplémentaires et des heures payées doubles. Le dimanche comptant pour des heures supplémentaires.
- 4 - la nomination des chefs présentée par les patrons, discutée et votée par les ouvriers pour adoption.

Le 21, salle de la Marseillaise, rue de Flandres environ 1 100 ouvriers représentant 40 usines de la capitale ont décidé de continuer la grève et ont nommé un comité de 11 membres chargé d'administrer la grève.

Réponses des patrons

Dès le 20, chez CAIL, la direction confirme que seuls les fondeurs sont en grève, qu'elle n'a eu comme interlocuteurs qu'un « comité » dont elle conteste la représentativité et la compétence d'autant plus que parmi eux se trouvent des ouvriers juste enrôlés. Parmi les revendications, elle ne comprend pas la demande de suppression du travail aux pièces qui est « *la récompense de la valeur de l'ouvrier et la garantie de son indépendance* » et ne peut accepter d'augmentation générale des salaires. Toute augmentation, en effet, est individualisée suivant le mérite du travail de chacun.

M CAIL professe des menaces. Si la grève persiste, il portera les commandes à l'étranger dans ses établissements d'Amsterdam et de Bruxelles et remplacera les ouvriers grévistes sans difficultés par des travailleurs prêts à les remplacer vu les conditions faites par l'usine. Dès le lendemain, les modèles ont été expédiés en Belgique pour ne pas interrompre les travaux de mécanique.

Le 22, le soir, au local de *l'Union Commerciale*, les patrons fondeurs se sont réunis et ont pris les décisions suivantes :

- 1 - que l'on n'adhérerait point aux exigences des grévistes
- 2 - que tous s'engageaient à ne reprendre aucun ouvrier, tant que durerait la grève
- 3 - que pour établir une solidarité entre eux, ils devaient promettre de ne rouvrir leurs ateliers que d'un commun accord et quand les ouvriers seraient décidés à rentrer. Condition refusée par les quatre grandes maisons (Cail, Claparède, Farcot et Gouin) en raison des pertes qui en résulteraient.

Les petits patrons ne peuvent comme CAIL faire fondre à l'étranger. Ils ne peuvent pas aussi faire appel à leurs collègues de province dont les ouvriers, solidaires des grévistes parisiens, refusent d'exécuter les commandes.

Paris Journal du 29 annonce que les petits fondeurs ont cédé aux exigences des grévistes et que seule la maison Cail tient bon et résistera jusqu'au bout.

Grève chez CAIL

Le Rappel, écrit que le travail continue chez CAIL « avec sa régularité habituelle ». Ajusteurs, tourneurs, forgeurs... ne sont pas en grève mais sont les premiers à venir en aide à leurs collègues fondeurs. On apprend que les fondeurs de l'atelier CAIL ont depuis 5 ans constitué une caisse de résistance qui a servi à soutenir les grévistes du Creusot et a recueilli pour plus de 1 000f de souscription si bien qu'elle peut subvenir aux premiers besoins.

Fin avril réunions des ouvriers et des patrons

- Le 25, les ouvriers lors de leur réunion décident de rester solidaires, d'adhérer à l'Association Internationale des Travailleurs (lors de la réunion du 3 mai, 10 délégués sont désignés), d'assister à la réunion du lendemain des patrons, d'abandonner la revendication de la nomination des chefs par les ouvriers au profit de la demande du versement de la paye tous les 15 jours, le samedi.

- Le 26 avril, les patrons répondent aux revendications des ouvriers

Les patrons mettent en avant les principes de 1789 dont le respect de la liberté de chacun auquel répondent les ouvriers en rappelant qu'ils n'ont pas entravé le droit au travail des non grévistes et n'ont pas usé de violence ou contrainte contre personne, ouvrier ou patron.

La 1^{ère} demande des ouvriers (minimum de 60 centimes par heure) est jugée injuste car excluant tous les jeunes ouvriers aux aptitudes encore insuffisantes et inhumaine pour les vieux ouvriers rendus inhabiles. De surcroît le prix de journée est fixé de gré à gré, entre patrons et ouvriers, suivant la capacité et suivant la loi de l'offre et de la demande qui règle la question. Les ouvriers

répondent que ce principe du gré à gré valable pour un ouvrier est aussi valable pour une collectivité réunie en société.

Pour la seconde, on ne peut supprimer marchandage et travail aux pièces en principe et en droit.

En principe, parce qu'il est reconnu par l'expérience que ce mode de travail est la première émancipation de l'ouvrier ; car il lui fournit le moyen de développer à son profit son activité, son intelligence et sa science acquise.

En droit, parce que vous ne pouvez aliéner le droit de chacun de travailler comme il lui convient. Si le patron propose des prix trop peu rémunérateurs, il ne peut vous forcer à les accepter. Du reste ce mode de travail est un sûr moyen d'améliorer votre position et d'arriver pacifiquement à l'élévation des salaires.

Les ouvriers répliquent que le travail aux pièces n'émancipe pas les travailleurs mais au contraire les asservit. Ils affirment que le prix discuté pour exécuter une première tâche sera diminué à la suivante d'un quart ou un cinquième sous le prétexte que l'ouvrier aurait trop gagné. L'ouvrier obligé de travailler pour vivre doit accepter d'autant plus qu'il est soumis à la concurrence d'autres salariés. Telle pièce payée à façon 6 f peut ainsi tomber à 1 f. Tant qu'au marchandage c'est selon eux un moyen de s'exploiter entre travailleurs.

Pour la troisième, le travail de moulage entraîne des accidents qui nécessitent des heures supplémentaires mais sans augmentation de salaire et le travail du dimanche étant volontaire, les heures ne peuvent être considérées comme supplémentaires. Les ouvriers répondent qu'ils veulent bien réparer les accidents de moulage mais souhaitent une limite d'heures afin de pouvoir réparer leurs forces et s'instruire. Ils veulent que les heures du dimanche soient considérées comme supplémentaires.

Tant qu'à la demande de nomination des chefs, c'est une prétention contraire au principe de la liberté et même au simple bon sens donc elle est refusée.

- Le 29, plus d'un millier d'ouvriers sont réunis rue de Flandres. Le comité des grévistes proteste contre la calomnie d'avoir accepté le soutien d'un comité réactionnaire qui verserait 3 f par jour à chaque gréviste. Il fait part des soutiens provenant de leurs collègues de province et de l'étranger, il constate que 505 f ont été distribués mais qu'il reste en caisse 45 000 f. Il rappelle que 9 délégués se sont rendus à la réunion des patrons qui n'ont pas voulu discuter avec eux et qu'ils adresseraient une réponse sous la forme d'une circulaire adressée le 30.

Début mai : la grève persiste

Le Rappel du 09 signale qu'une réunion a rassemblé 8 à 900 ouvriers le 07. Une vingtaine d'ouvriers des maisons Alfort, Letourneur, Plichon, Allot, Claparède a repris le travail sur le millier de grévistes. On apprend que des souscriptions sont faites, entre autre à Grenelle chez CAIL.

Ce même *Rappel*, dans son édition du 13 évoque les élans de solidarité financière provenant de province et que les fondateurs de Bruxelles lors d'un meeting promettent qu'ils ne mouleraient et ne fonderaient aucune pièce provenant de Paris donc de la maison CAIL.

Il est fait allusion à une lettre des maîtres fondateurs dans laquelle ils prévoient de dresser une liste des principaux grévistes, envoyée à tous les collègues afin qu'ils ne les embauchent pas dans leurs ateliers la grève terminée. Ils envisagent de faire appel à des ouvriers de province ou de l'étranger.

Le dimanche 15, 7 à 800 fondateurs se sont réunis en assemblée privée qui est interrompue par un commissaire de police la déclarant illégale. On y apprend de la bouche des représentants de la maison CAIL que 4 hommes seulement travaillent chez CAIL, lesquels sont mis en interdit pour violation de leurs engagements.

Lors de la réunion du 20, est soumis à la discussion, un projet d'association coopérative de production dans laquelle tous les ouvriers seraient égaux. Projet qui n'est pas sans rappeler l'association ouvrière créée en 1848 dans les ateliers CAIL. On apprend qu'une trentaine d'ouvriers

ont repris le travail dans différents petits ateliers. L'assemblée prend deux décisions qui soulignent une radicalisation du mouvement : la première fait défense aux travailleurs grévistes d'aller travailler en province dans les maisons où se fondent les modèles de Paris ; la seconde marque la fermeté de la résolution inébranlable des grévistes qui à l'unanimité décident d'aller le lendemain prendre leur livret et leurs outils chez leurs patrons si ceux-ci n'acceptent pas leurs conditions. Pour la première fois, il est fait mention de demander le soutien des politiques dont Raspail, Rochefort, Gambetta.

Le quotidien *La Presse* du 26 mai rappelle que la grève perdure et il comprend l'attitude des patrons fondateurs parisiens qui risquent la ruine en cédant aux revendications ouvrières. Ils paient 5 à 6f par jour et même 6f50 soit plus qu'en province, supportent des frais de toute nature comme des loyers énormes pour les terrains (1 500 à 3 000m²), une patente et des contributions basées sur ces loyers et des droits sur les combustibles (20 à 30%), le sable leur revient 50 à 100% plus cher qu'en province.

Ce même journal, le 13 juin, signale que les grévistes sont encouragés par leurs collègues de province et de l'étranger. Des modèles expédiés en province pour être confectionnés ont été renvoyés, les ouvriers ayant refusés de les réaliser.

Une assemblée de 800 grévistes s'est tenue à La Villette le 13. Elle lance un appel à la solidarité entre les ouvriers français et étrangers de toutes les professions face à l'exploitation subie, à l'augmentation des logements et du coût de la vie. Elle a rédigé « un contrat de grève » dans lequel ils se déclarent solidaires entre eux, décident de la poursuite de la grève, de porter sous huit jours leur demande de 60 à 65 centimes de l'heure. Ils sont soutenus financièrement par leurs collègues de province et par les "trade unions" britanniques lesquels ont envoyés un secours de 1 000£ (25 000f), les sociétés ouvrières allemandes prévoient aussi leur soutien.

Juin, la grève continue

Le Rappel du 26 juin, souligne que la grève persiste et que les soutiens financiers continuent d'affluer (près de 2 000f des collègues de province, 7 500f de l'Union des mécaniciens de Londres). Le délégué des fondateurs de Paris écrit de Londres que les "trade unions" ont voté une souscription de un penny (10 centimes) par membre et par semaine ce qui représente 20 à 30 000f/semaine soit 20 à 30f par ouvrier gréviste par semaine.

Une guerre des communiqués fait rage. Les Membres de l'Internationale font insérer dans la presse des protestations pour défendre leurs dirigeants poursuivis et l'Internationale présentée comme une société secrète alors même que ses statuts sont publics et ses réunions publiées dans la presse.

A la fin du mois, dans un tableau émanant des entrepreneurs, le nombre des fondateurs au travail demeure faible : 267 ouvriers sur 1 100 soit un sur quatre. Les chiffres sont moitié plus faibles chez CAIL 15 sur 120 soit un sur 8.

La déclaration de guerre du 19 juillet n'a pas mis fin à la lutte des ouvriers qui se poursuit avec le soutien financier provenant de toute la France mais aussi de Belgique, d'Angleterre et même d'Allemagne. La solidarité ouvrière de l'Internationale explique cette attitude.

La Guerre dure depuis plus d'un mois et on ne voit toujours pas d'issue au conflit. Celui-ci persiste lorsque Paris est assiégé par les Prussiens. La presse n'évoque plus le conflit mais on sait que chez CAIL on va fondre des canons pour défendre Paris.

Travail réalisé à partir d'articles de la Presse de l'époque : le Figaro, la Presse, le Journal des Débats, le Gaulois, le Temps, le Rappel.